

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°.../FM/BRA/23 DU 02 OCTOBRE 2023 POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE
AUTOMOBILE DE FAIRMED CAMEROUN AU TITRE DES
EXERCICES 2024 ET 2025.**

**FINANCEMENT: BUDGET FONDATION FAIRMED
EXERCICES 2024 ET 2025.**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°...../FM/BRA/23 DU 02 OCTOBRE 2023 POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE
AUTOMOBILE DE FAIRMED CAMEROUN AU TITRE DES
EXERCICES 2024 ET 2025.**

Pièce N°1: AVIS D'APPEL D'OFFRES – AAO

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRE

Le Coordonnateur pays de la FONDATION FAIRMED au Cameroun porte la publication d'un Appel d'Offres national ouvert à la sélection d'un prestataire pour la souscription d'une police d'assurance flotte automobile de FAIRMED CAMEROUN au titre des exercices 2024 et 2025.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

La prestation à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres National, concerne la police d'assurance maladie du personnel FAIRMED CAMEROUN. La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent DAO.

3- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres National est ouverte à égalité de conditions aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Inter africaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

4- DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat issue de cet Appel offre est de **Vingt quatre (24) mois**. La période de couverture est du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2025.

5- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres pourra être consulté aux horaires suivantes (08h00 -12h30 et 14h-16h) au Secrétariat du Bureau FAIRMED Cameroun, à Yaoundé sis nouvelle route Omnisport, entrée SODEPA dès diffusion du présent avis.

6- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Secrétariat du Bureau FAIRMED Cameroun, à Yaoundé sis à la nouvelle route Omnisport, entrée **SODEPA** ou **CERDOTOLA** téléphone (+237) 222.20.97.49

7- DELAI DE RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en trois (03) exemplaires dont un (1) Original et deux (02) copies devront parvenir au secrétariat de la Fondation FAIRMED au plus tard le **31 octobre 2023** à **12 heures** précises.

8- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Fondation FAIRMED aux adresses emails suivants : kuwongjoseph@fairmed.cm avec en Cc ferdinandmou@fairmed.cm

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°...../FM/BRA/23 DU 02 OCTOBRE 2023 POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE
AUTOMOBILE DE FAIRMED CAMEROUN AU TITRE DES
EXERCICES 2024 ET 2025.**

Pièce N°2: REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES - RGAO

| | |
|-----------|--|
| Article 1 | Portée de la soumission |
| Article 2 | Fraude et corruption |
| Article 3 | Abus et exploitation sexuels |
| Article 4 | Candidats admis à concourir |
| Article 5 | Qualification des soumissionnaires |
| Article 6 | Caractère confidentiel de la procédure |
| Article 7 | Correction des erreurs |

Article 1 : Portée de la soumission

Le Coordonnateur pays de la FONDATION FAIRMED au Cameroun porte la publication d'un Appel d'Offres national ouvert à la sélection d'un prestataire pour la souscription d'une police d'assurance flotte automobile de FAIRMED CAMEROUN au titre des exercices 2024 et 2025.

La durée du contrat issue de cet Appel offre est de vingt quatre **(24) mois**. La période de couverture est du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2025

Article 2 : Fraude et corruption

La Fondation FAIRMED exige des soumissionnaires, qu'ils signent et respectent les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes durant la passation et l'exécution de ce marché. En vertu de ce principe, la FONDATION FAIRMED:

a) Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

- Un consultant est coupable de corruption lorsqu'il offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent au cours de l'attribution ou l'exécution d'un marché.

- Se livre à des "manœuvres frauduleuses " quiconque déforme ou dénature les faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

- "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que la FONDATION FAIRMED en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence.

- "Pratique coercitive" désigne toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menace à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou l'exercice du marché.

b) Rejettera une proposition d'attribution s'il détermine que l'attributaire proposé est, ou en connivence avec un staff de l'organisation ou directement ou l'intermédiaire d'un

agent, coupable de corruption ou s'est livré à, des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

Article 3 : Prévention de l'exploitation, l'abus, le harcèlement sexuel (PEAHS)

La FONDATION FAIRMED s'engage en permanence pour l'égalité des sexes et pour mettre fin à la discrimination sexuelle au sein de l'organisation, des communautés cibles, des partenaires et des prestataires. FAIRMED considère la **PEAHS** comme un thème primordial dans chaque programme et projet. L'un des principaux objectifs de l'organisation est d'assurer l'égalité des droits et le développement durable des personnes marginalisées. FAIRMED exige des soumissionnaires le strict respect du Règlement sur la prévention de l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuel. Au besoin, FAIRMED conduira des enquêtes de moralité.

Article 4 : Candidats admis à concourir

L'Appel d'Offre s'adresse aux aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

Article 5 : Qualification du soumissionnaire

La commission d'analyse s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, satisfait aux critères de qualifications dans le dossier de cet appel d'offre. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 6 : Caractère confidentiel de la procédure

6.1 Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du marché n'aura pas été rendue publique.

6.2 Toute tentative faite par le soumissionnaire pour influencer la commission dans l'évaluation des offres ou tout Agent de la FONDATION FAIRMED Cameroun dans la décision d'attribution doit entraîner le rejet de son offre.

6.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 5.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec la FONDATION FAIRMED pour les motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 7 : Correction des erreurs

7.1 La sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous-commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

- a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.
- b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous-totaux n'est pas exact, ces derniers feront foi et le total sera corrigé.
- c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que le montant soit lié à une erreur arithmétique par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

7.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnées et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

7.3. Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la mieux-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée.

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°.../FM/BRA/23 DU 02 OCTOBRE 2023 POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE
AUTOMOBILE DE FAIRMED CAMEROUN AU TITRE DES
EXERCICES 2024 ET 2025.**

PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES-RPAO

SOMMAIRE RPAO

- Article 1 : Objet de l'Appel d'Offre
- Article 2 : Financement
- Article 3 : Délai d'exécution
- Article 4 : Pièces constitutives du dossier d'Appel d'Offres
- Article 5 : Conditions générales Article
- Article 6 : Cautionnement
- Article 7 : Mode de présentation et remise des offres
- Article 8 : Recevabilité des offres Article
- Article 9 : Date d'ouverture des offres
- Article 10 : Durée de validités des offres
- Article 11 : Ouverture des plis et évaluation des offres
- Article 12 : Attribution du marché
- Article 13 : Notification de l'attribution, du marché
- Article 14 : Procédure de passation

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Appel d'Offres a pour objet la sélection d'un prestataire pour la souscription d'une police d'assurance flotte automobile de FAIRMED CAMEROUN au titre des exercices 2024 et 2025.

L'Appel d'Offre s'adresse aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

ARTICLE 2 : FINANCEMENT

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par les budgets de la **FONDATION FAIRMED**, exercices budgétaires 2024 et 2025.

ARTICLE 3 : DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution est de vingt quatre **(24) mois**. La période de couverture est du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2025.

ARTICLE 4 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les pièces constitutives du présent appel d'offres sont :

1. L'avis d'Appel d'Offres,
2. Le Règlement Général de l'Appel d'Offre (RGAO) ;
3. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
4. Les termes de Références ;
5. Le détail quantitatif et estimatif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS GÉNÉRALES

- Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, en application de la présente consultation devront être établies exclusivement :
 - En langue française ou anglaise ;
 - En exprimant tous les prix en francs CFA.
- Le Coordonnateur pays de la Fondation FAIRMED pourra proroger la date limite de réception des offres mentionnée sur l'Avis d'Appel d'Offres, en publiant un

rectificatif.

- **Toute offre remise après la date limite de réception sera irrecevable.**
- Aucune offre déposée avant la date limite ne pourra être ni retirée ni modifiée.
- La durée de validité des offres est de trente (30) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
- Le montant de l'offre sera fait sur la base de la parfaite connaissance des droits, impôts et taxes en vigueur en République du Cameroun et applicables aux Marchés Publics; il fera apparaître le montant hors taxes (HT).
- Toutes les modifications sur le DAO seront communiquées à tous les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres et la date d'ouverture des plis sera modifiée en conséquence.

Article 6: CAUTIONNEMENTS

Non-applicable

Article 7: MODE DE PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies, devra parvenir sous pli fermé au Secrétariat du Bureau FAIRMED sis à l'adresse susmentionnée, au plus tard le 31/10/2023 à 12 heures précises. Elles seront contenues dans trois enveloppes fermées et scellées, comprenant dans l'ordre suivant :

Enveloppe. A : Pièces administratives

- Une déclaration indiquant l'intention de soumissionner, précisant l'identité du représentant de l'Entreprise soumissionnaire, la raison sociale, la boîte postale et la localisation géographique du siège social;
- une copie certifiée conforme de l'agrément d'exercice de la profession d'assureur;
- Une copie de la carte de contribuable (Attestation d'immatriculation unique) légalisée ;
- Une copie conforme à l'original de l'attestation de non-redevance aux impôts l'exercice budgétaire 2023 ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du registre de commerce;
- Une attestation pour soumission signée des services compétents de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale,;

- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- Une attestation et plan de localisation.

NB: Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront être présentées en version originale ou en copies certifiées conformes, signées et datées de moins de trois mois par l'autorité compétente des administrations concernées.

Enveloppe B: Offre technique

- Note technique datée et signée renseignant sur :

B.1: Une brève description du soumissionnaire et un aperçu de son expérience dans le domaine de l'assurance;

- ✓ Trois copies des contrats ou des Marchés similaires (première et dernière pages) conclus au cours des trois dernières années de montant minimum de 5 million par police ou par marché accompagnés des attestations de satisfécit ou de procès-verbaux de reception (pour un parc auto d'au moins 15 vehicule) ;

B.2: Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés : Une description des prestations à fournir, notamment les conditions générales et particulières du contrat que le soumissionnaire se propose d'offrir, les garanties et plafonds, les modalités de mise en jeu de la garantie ainsi que les exclusions relatives aux garanties sollicitées.

B.3: Toutes observations ou suggestions sur les prestations dans le cadre d'une gestion personnalisée, que le soumissionnaire se propose de fournir;

B.4: Les Etats financiers certifiés par un expert-comptable des trois derniers exercices (2020, 2021 et 2022):

- ✓ Les états C4 et C11 des exercices 2020, 2021 et 2022 certifiés par les services compétents du Ministère en charge des Finances;
- ✓ Les Comptes d'Exploitation Générale (CEG) des exercices 2020, 2021 et 2022, certifiés par les services compétents du Ministère en charge des Finances.

B.5: Une copie termes de reference dûment paraphée sur toutes les pages, datée et signée, avec nom du signataire à la dernière page, portant la mention manuscrite "lu et approuvé".

NB: L'offre technique ne doit comporter aucune information financière.

Enveloppe C : Offre financière

La proposition financière contiendra les pièces ci-après :

C.1: Lettre de soumission de la proposition financière

C.2: Cadre du bordereau des prix unitaires

C.3: Cadre du détail du devis estimative

Le soumissionnaire proposera un modèle de présentation cohérente avec son offre.

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°.../FM/BRA/23 DU 02
OCTOBRE 2023 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE
FLOTTE AUTOMOBILE DE FAIRMED CAMEROUN AU TITRE DES EXERCICES
2024 ET 2025..**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Le prestataire devra également lors de la séance d'ouverture des offres se présenter avec une version électronique PDF des offres techniques et financières.

Article 8: RECEVABILITÉ DES OFFRES.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies sera déclarée irrecevable et rejetée par la Commission des Marchés.

Article 9 : DATE D'OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en une phase au bureau de la Fondation FAIRMED Yaoundé le **10 Novembre 2023** à **11h** heures précises par le comité d'analyse des offres administrative, technique et financière mis en place par le coordonnateur pays et en présence des soumissionnaires qui voudront participer à l'exercice.

Article 10 : DUREE DE VALIDITE DES L'OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.:

Article 11 : OUVERTURE DES PLIS ET ÉVALUATION DES OFFRES

I. Evaluation de la conformité

Les plis seront ouverts, en présence des soumissionnaires qui voudront participer à l'exercice à date, heure et lieu précisés dans le Dossier d'Appel d'Offres.

A) Examen de la conformité des pièces administratives (Envelopp A)

Le système d'évaluation des offres est la notation binaire (OUI / NON).

N.B. : Le soumissionnaire remplissant les critères de qualification **et n'ayant pas obtenu 100%** de « oui » à ce stade sera éliminé.

Les Offres seront évaluées sur la base de l'« offre la moins disant, administrativement conforme et techniquement la plus conforme.

La sous-commission d'évaluation se basera sur les données techniques et financières de/des soumissionnaires retenu afin de déterminer à qui reviendrait l'attribution du marché.

B) Examen de la conformité des offres techniques (Enveloppe B)

Les offres techniques seront évaluées en utilisant les critères et les sous critères suivants:

✓ Critères éliminatoires :

- 1- Fausses déclarations, falsification des documents ou substitution.
- 2- Dossier administratif non conforme après un délai de 48 heures accordé dès l'ouverture des plis ;
- 3- Absence d'agrément du MINFI dans les branches concernées ;
- 4- Absence d'attestation d'adhésion au Code CIMA;
- 5- Note technique inférieure à 80 points sur 100.

✓ **Critères essentiels :**

| <i>N°</i> | <i>Critères</i> | <i>OUI</i> | <i>NON</i> |
|-----------|--|------------|------------|
| 1 | <i>Présentation générale de l'offre</i> | | |
| 2 | <i>Références générales du soumissionnaire</i> | | |
| 3 | <i>Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires</i> | | |
| 4 | <i>Garanties et plafonds conformes au DAO (Critère n°4 validé si 9/9 « oui »)</i> | | |
| 5 | <i>Franchises</i> | | |
| 6 | <i>Modalités de mise en jeu de la garantie (Critère n°6 validé si 2/2 « oui »)</i> | | |
| 7 | <i>Réactivité de L'assureur aux sollicitations du Courtier</i> | | |
| 8 | <i>Description détaillée de la procédure</i> | | |
| 9 | <i>Justificatif de paiement des fonds de roulement à un courtier gestionnaire</i> | | |
| 10 | <i>Prise en charge des véhicules sinistrés</i> | | |

NB. Le score minimum technique requis est de 80/100. Et seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint ce seuil seront analysées.

La note financière (NF) sera calculée selon la formule :

$NF = (Mn \times 100) / M$ Où Mn est le montant de l'offre complète, conforme et moins-disante et M le montant de l'offre du soumissionnaire.

La note définitive (ND) de l'offre du soumissionnaire sera obtenue par la formule :

$ND = \text{_____} NT + \text{_____} NF.$

C) Evaluation de l'offre financière (Enveloppe C)

Pendant l'évaluation, le montant final de l'offre proposée sera arrêté comme suit :

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins qu'il soit estimé qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire corrigé ;
- L'offre dans laquelle le soumissionnaire n'aura pas indiqué le prix en toutes lettres sera purement et simplement rejetée ;

GRILLE D'ÉVALUATION

| Critères essentiels : | | | | | |
|------------------------------|---|---|------------|------------|-------------|
| N° | CRITERES | | OUI | NON | OBSE |
| 1 | Présentation générale de l'offre | | | | |
| 1.1 | Reliure (en Spirale) | | | | |
| 1.2 | Lisibilité | | | | |
| 1.3 | Agencement par rapport aux stipulations du RPAO | | | | |
| 2 | Références générales du soumissionnaire | | | | |
| 2.1 | Représentativité territoriale ; Présence des bureaux dans les villes Yaoundé, bafoussam, Abong mbandj et bafia | Au moins des bureaux à Bafoussam et à Yaoundé | | | |
| 2.2 | Chiffre d'affaires moyen (CAM) d'au moins 3 milliards au cours des trois dernières années (2020 - 2022) | CAM ≥ 3 Milliard F CFA | | | |
| 2.3 | Les états C4 des exercices 2020, 2021 et 2022 certifiés par les services compétents | | | | |
| 2.4 | Les états C11 des exercices 2020, 2021 et 2022 certifiés par les services compétents | | | | |
| 3 | Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires | | | | |
| 3.1 | 03 références justifiées (1ère et dernière page du contrat) pour un parc d'au moins 15 véhicules | CASM ≥ 05 Millions | | | |
| 4 | Garanties et plafonds conformes au DAO (critère n°4 validé si 9/9 « oui ») | | | | |
| 4.1 | Responsabilité civile | | | | |
| 4.2 | Dommages tous accidents | | | | |
| 4.3 | Incendie | | | | |
| 4.4 | Vol total / vol partiel / vol braquage | | | | |
| 4.5 | Bris des glaces | | | | |
| 4.6 | Véhicule de remplacement | | | | |
| 4.7 | Individuelle accident personnes transportées | | | | |
| 4.8 | Décès accidentel | 2 millions d'indemnisation | | | |
| 4.9 | Invalidité total ou partiel | 2 millions d'indemnisation | | | |
| 5 | Franchises | | | | |
| 5.1 | Absence de Franchise | | | | |
| 6 | Modalités de mise en jeu de la garantie (critère n°6 validé si 2/2 « oui ») | | | | |
| 6.1 | Délai de mise à disposition du véhicule de remplacement | Délai ≤ 48H | | | |
| 6.2 | Prise en Charge des Honoraires d'Expert par l'assureur | | | | |
| 7 | Réactivité de l'assureur aux sollicitations du Courtier | | | | |

| | | | | | |
|-----------|---|--------------------------------|--|--|--|
| 7.1 | <i>Délai de réaction de moins de 48H</i> | <i>Fournir 4 Justificatifs</i> | | | |
| 8 | Description détaillée de la procédure | | | | |
| 8 | <i>Elément constitutif du dossier, délai de Déclaration etc...</i> | | | | |
| 9 | Justificatif de paiement des fonds de roulement à un courtier gestionnaire | | | | |
| 9.1 | <i>Justificatif de paiement au cours des 12 derniers mois</i> | | | | |
| 9.2 | <i>Attestation de collaboration avec un courtier gestionnaire</i> | | | | |
| 10 | Prise en charge des véhicules sinistrés | | | | |
| 10.1 | <i>Liste des Experts Agréés par ville</i> | | | | |
| 10.2 | <i>Réseau des garages agréés par ville</i> | | | | |
| 10.3 | <i>Délai Délivrance des prises en charges</i> | | | | |

NB. Le score minimum technique requis est de 80/100. Et seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint ce seuil seront analysées.

La note financière (NF) sera calculée selon la formule :

$NF = (Mn \times 100) / M$ Où Mn est le montant de l'offre complète, conforme et moins-disante et M le montant de l'offre du soumissionnaire.

La note définitive (ND) de l'offre du soumissionnaire sera obtenue par la formule :

$ND = \text{_____} NT + \text{_____} NF.$

Article 12: ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les conditions suivantes :

- L'offre est conforme au Dossier d'Appel d'Offres ;
- Le soumissionnaire est qualifié suivant les dispositions de l'article 8 ci-dessus ;
- L'offre la mieux-disante sera choisie parmi celles ayant obtenu le meilleur résultat parmi les soumissionnaires (Note technique pondérée + note financière pondérée)
- L'offre remplira au mieux les conditions techniques et financières (rapport qualité/prix) requises, en définitive l'offre la mieux-disante devra satisfaire les critères de compétence et qualité recherchés par la Fondation FAIRMED pour être retenue.

NB : Au cas où deux soumissionnaires ont la même note finale , le marché sera attribué au celui qui aura l'offre financière la **moins-disant**.

Article 13 : NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

- Le Coordonnateur pays de la Fondation FAIRMED au Cameroun notifiera l'adjudication du Marché au soumissionnaire. Cette notification indiquera le montant arrêté au titre de l'exécution de la prestation.
- Dès que l'adjudicataire aura accepté toutes les conditions de l'adjudication, la Représentante informera les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues.

Article 14: PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

- Le contrat résultant du présent Marché sera préparé, passé et exécuté selon les règles et procédures définies de la Fondation FAIRMED.
- Le fournisseur retenu en recevra notification par email. Il devra, dans les cinq (05) jours qui suivent, remplir toutes les formalités relatives à l'exécution du contrat.
- Dans le cas où le prestataire n'aura pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci pourra être annulé sans aucun recours, et la Commission pourra proposer un nouvel adjudicataire suivant le même processus.

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°.../FM/BRA/23 DU 02 OCTOBRE 2023 POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE
AUTOMOBILE DE FAIRMED CAMEROUN AU TITRE DES
EXERCICES 2024 ET 2025.**

Pièce N°4 : TERMES DE REFERENCE

SOMMAIRE TDR

- Article 1 : Contexte
- Article 2 : Objectif de l'évaluation
- Article 3 : Méthodologie
- Article 4 : Partie prenante du projet
- Article 4 : Résultats et Livrables attendus
- Article 5 : Bénéficiaire du Projet
- Article 6 : Modalité de l'Evaluation
- Article 7 : Origine de la demande du budget
- Article 8 : Livrables et matériels à fournir par FAIRMED
- Article 9 : Documentation à présenter par les consultants
- Article 10 : Profil du consultant
- Article 11 : Procédure de sélection du Candidat
- Article 12 : Plan de travail
- Article 13 : Soumission
- Article 14 : Publication de l'offre

TERMES DE REFERENCE POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE DE FAIRMED CAMEROUN AU TITRE DES EXERCICES 2024 ET 2025

I- CONTEXTE

1.1. Description de l'organisation FAIRMED:

La Fondation FAIRMED, présente au Cameroun depuis 1959 est une organisation internationale de développement qui milite pour un monde où personne ne devrait souffrir ou mourir d'une maladie curable. Elle contribue depuis lors à améliorer l'accès aux soins de santé pour les communautés et les individus marginalisés. Il s'agit des personnes vivant dans des zones enclavées en raison de leur pauvreté ou de leur stigmatisation associée à leur état, principalement des personnes atteintes de maladies tropicales négligées (Lèpre, Ulcère de BURULI, pian, leishmaniose cutanée etc...), de la jeune mère, de l'enfant, et des personnes vivant avec le handicap.

Le Bureau FAIRMED Cameroun est une unité décentralisée de la Fondation. Il gère le volet opérationnel des projets sur l'ensemble du territoire camerounais. FAIRMED encourage l'accumulation du savoir-faire sur place en tant qu'élément le plus important pour garantir le caractère durable de ses interventions.

Pour mener à bien ses missions, FAIRMED agit sur plusieurs déterminants de la santé (sociaux, économiques etc...) ce qui lui permet de travailler en partenariat avec plusieurs sectoriels et acteurs locaux que sont ; les Communes, certains ministères avec leurs structures déconcentrés (DDAS, DS etc...) et les associations locales.

1.2. La vision de FAIRMED

Personne ne devrait souffrir ni mourir d'une maladie curable.

Nous voulons que TOUTES les personnes aient un accès équitable à la prévention et à des soins de santé acceptables, d'une qualité satisfaisante à un coût abordable; et bénéficient d'un environnement sain marqué par l'équité sociale.

II- OBJECTIF

Les présents TDR ont pour objectif de définir les besoins de FAIRMED CAMEROUN en couverture d'une police d'assurance de la flotte automobile de FAIRMED CAMEROUN au titre des exercices 2024 et 2025.

Ils s'adressent aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

III- CONSISTANCE DES PRESTATIONS:

Le parc automobile de FAIRMED est bien entretenu, car la maintenance est essentiellement assurée par les concessionnaires. FAIRMED n'a pas connu de cas de sinistres automobiles majeure sur l'ensemble de son parc.

Notre rapport sinistre à prime de ces dernières années est quasiment insignifiant.

III-1 GARANTIES ET CAPITAUX:

1. Responsabilité Civile.
2. Dommages tous accidents.
3. Incendie;
4. Vol total par braquage;
5. Vol partiel par braquage;
6. Bris de glace.
7. Sécurité routière;
8. Sécurité du conducteur;

9. Individuelle accidents passagers avec un capital de 2 000 000 FCFA pour le décès ; 2 000 000 FCFA pour l'invalidité et 250 000 FCFA de Frais médicaux
10. Tierce collusion
11. Assistance à la réparation.
12. Véhicules de Remplacement pour les véhicules assurés en dommage tout accident.
13. Remorquage en cas de survenu dans la ville de Yaoundé ou dans un rayon de 50 KM.

IV- ETENDUE DU TERRITOIRE

Risques sis en République du Cameroun

V. COUT DE L'ASSURANCE ET DATE DE PRISE D'EFFET

La police d'assurance sera financée par le budget FAIRMED des exercices 2024 et 2025. Le contrat prend effet à compter de sa notification au souscripteur. Cette prise d'effet est subordonnée au paiement total ou partiel de la prime pour chaque exercice.

VI. PORTÉE DE L'ASSURANCE

Renonciation à se prévaloir d'une non-dénomination quelconque dans la nature et la désignation des risques

VII. EXCLUSIONS

L'assureur devra faire connaitre au souscripteur la liste des prestations exclues de l'assurance.

IX. FLOTTE AUTOMOBILE DE FAIRMED AU 31/12/2023

La flotte automobile actuelle de FAIRMED CAMEROUN est constituée comme suit:

| N° | N° d'immatriculation | Marque | Localisation | Année d'Achat | N° des places | Puissance fiscale | VALEUR NEUF |
|----|----------------------|----------------------|--------------|---------------|---------------|-------------------|-------------|
| 1 | IT 24951 RC | TOYOTA HILUX | Abong Mbang | 2020 | 5 | 10D | 18 000 000 |
| 2 | IT 24950 RC | TOYOTA HILUX | BANKIM | 2020 | 5 | 10D | 18 000 000 |
| 3 | IT 20429 RC | TOYOTA HILUX | BANKIM | 2015 | 6 | 9D | 17 000 000 |
| 4 | IT 22557 RC | TOYOTA COROLLA SEDAN | Yaounde | 2018 | 5 | 18E | 14 000 000 |
| 5 | IT 22424 RC | TOYTOTA LAND CRUISER | Yaounde | 2013 | 10 | 18E | 21 000 000 |
| 6 | IT 13887 RC | NISSAN HARD BODY | DOUALA | 2007 | 6 | 9D | 17 000 000 |
| 7 | IT 25639 RC | TOYOTA HILUX | Yaounde | 2021 | 6 | 9D | 17 500 000 |
| 8 | IT 20926 RC | MOTO YAMAHA YBR | Abong Mbang | 2016 | 2 | 1E | 1 027 040 |
| 9 | IT 20923 RC | MOTO YAMAHA | BANKIM | 2016 | 2 | 1E | 1 363 350 |
| 10 | IT 20922 RC | MOTO YAMAHA | BANKIM | 2016 | 2 | 1E | 1 363 350 |
| 11 | ADMT 580AZ | MOTO YAMAHA | BANKIM | 2021 | 2 | 1E | 805 000 |
| 12 | ADMT 579AZ | MOTO YAMAHA | BANKIM | 2021 | 2 | 1E | 805 000 |
| 13 | ADMT 581AZ | MOTO YAMAHA | BANKIM | 2021 | 2 | 1E | 805 000 |
| 14 | IT 15720 RC | TOYOTA HIACE | EBOLOWA | 2008 | 18 | 12D | 13 000 000 |

XI- PROFIL DU CONSULTANT OU CABINET

L'Appel d'Offre s'adresse aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

X- SOUMISSION

Pour soumettre les offres techniques et financières, les consultants sont invités à déposer les offres au bureau de la FONDATION FAIRMED à Yaoundé contre une décharge.

XIII. Lieu de publication de l'appel d'offre:

La présente offre sera publiée dans le journal et site suivants:

- Divers comptes de reseaux sociaux FAIRMED
- Cameroon tribune
- Minajob

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°.../FM/BRA/23 DU 02 OCTOBRE 2023 POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE
AUTOMOBILE DE FAIRMED CAMEROUN AU TITRE DES
EXERCICES 2024 ET 2025.**

PIECES N°5 : DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

| DESIGNATION | QUANTITE | MONTANT | MONTANT |
|------------------------------------|----------|---------|---------|
| | | | |
| | | | |
| Prime nette annuelle totale | | | |
| Accessoires | | | |
| Prime annuelle totale HTVA | | | |
| TVA | | | |
| AIR (2,2%) | | | |
| Cartes Roses | | | |
| Prime annuelle TTC | | | |
| Net à Percevoir | | | |